

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de la Santé

Convocation¹

Mardi 26 mars 2019 – 14 h 30
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

1. **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée**
doc. 128 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
 - Vote de l'ensemble du projet de décret.

2. **Proposition de résolution relative au système de prévention et d'indemnisation des maladies professionnelles**
déposée par Mme Catherine Moureaux, M. Pierre Kompany et Mme Caroline Persoons
doc. 131 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé des auteurs de la proposition de résolution.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des points du préambule et du dispositif.
 - Vote de l'ensemble de la proposition de résolution.

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Proposition de décret modifiant le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé afin d'autoriser la création de salles de consommation à moindre risque
déposée par M. Julien Uyttendaele, M. André du Bus de Warnaffe et M. Fabian Maingain
doc. 140 (2018-2019) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé des auteurs de la proposition de décret.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.
- Vote de l'ensemble de la proposition de décret.

4. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Martine Payfa
Vice-présidents : M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Michaël Vossaert

Membres effectifs :

PS : M. Bea Diallo, M. Amet Gjanaj, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Kenza Yacoubi
MR : M. Jacques Brotchi, M. Alain Courtois, M. Abdallah Kanfaoui
DéFI : Mme Martine Payfa, M. Michaël Vossaert
cdH : M. André du Bus de Warnaffe
Ecolo: Mme Magali Plovie

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysseles, Mme Catherine Moureaux, M. Mohamed Ouriaghli, M. Emin Ozkara
MR : Mme Françoise Bertieaux, Mme Corinne De Permentier, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Pierre Kompany
Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).